

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24 novembre 2008.**

**PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
Brigitte TROOSTERS-CORBION - Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Luc GAUTHIER - Jacques BREDAEL: Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

**1. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008.**

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. M. Mertens et Mme van der Straten signalent qu'ils s'abstiennent au vote sur ce procès-verbal étant donné qu'ils étaient absents lors de cette séance du 27 octobre 2008. Le procès-verbal de cette séance du 27 octobre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

**2. Communications.**

Aucune communication n'est parvenue des services de la tutelle depuis la dernière séance.

**SEANCE PUBLIQUE**

MM. Guilmot et Abs entrent en séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Bavon de Chaumont – Budget de l'exercice 2009 - Avis.**

M. Lambert signale qu'il s'abstient lors du vote sur ce point en considération de l'augmentation substantielle du coût des frais de chauffage repris en dépenses. M. Landrain indique qu'il votera non lors du vote sur ce point. Il souligne que cette fabrique d'église a enregistré une recette de 50.000 euros à l'extraordinaire par la vente d'un terrain mais que 15.000 euros sont néanmoins demandé à la Commune.

*Délibération*

**2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez – Budget de l'exercice 2009 - Avis.**

*Délibération*

**3. IBW - Assemblée générale du 10 décembre 2008 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.**

*Délibération*

**4. Sedilec – Seditel - Sedifin - Assemblées générales du 12 décembre 2008 – Approbation des points inscrits aux ordres du jour de cette assemblée.**

*Délibérations*

**5. Informatique – Acquisition des logiciels de gestion Population / Etat civil et de gestion des cimetières.**

M. Lambert souligne le flou régnant dans les deux cahiers de charges présentés pour ces dossiers informatiques. On n'y retrouve pas toutes les informations reprises dans la table des matières et ils ne sont pas complets. On n'y évoque rien au niveau des formations du personnel quant à l'utilisation de ces logiciels ni en ce qui concerne la maintenance de ceux-ci. En ce qui concerne le logiciel population, on ne détermine pas de manière précise ce que l'administration communale sollicite comme besoin informatique. Mme Troosters souligne également le manque de clarté de ces deux dossiers informatiques, notamment dans la répartition des financements à l'ordinaire et à l'extraordinaire. M. Landrain signale que tout le soft relève de l'extraordinaire, la maintenance étant affectée au niveau de l'ordinaire. M. Lambert souligne que rien n'est prévu dans le cahier de charges au niveau de la responsabilité du fournisseur en cas de perte de données pendant l'installation du logiciel. Suite à ces diverses remarques, le Conseil communal décide de ne pas statuer sur ces deux dossiers informatiques, de compléter les cahiers de charges par rapport aux remarques émises et de réexaminer ces deux dossiers lors de la prochaine séance.

**6. Informatique – Acquisition des logiciels de gestion comptable et taxes et de gestion des salaires et ressources humaines.**

Voir commentaire du point 5

**7. CPAS – Budget de l'exercice 2008 – Modification budgétaire N°1 – Approbation.**

*Délibération*

**8. Modification du règlement de police – Placement de panneaux de signalisation Rue Brûlotte.**

*Délibération*

**SERVICE TECHNIQUE**

**9. Aménagement d'un plateau ralentisseur rue de Chastre / Rue Almez – Avenant N°1.**

*Délibération*

**10. Acquisition d'une épandeuse à sel amovible sur pieds – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

*Délibération*

**11. Travaux d'égouttage rues du Centre, J. Piette et Roblet – Convention de cession de marché de coordination sécurité santé.**

*Délibération*

**12. Cession d'une bande de terrain en faveur de la Commune Rue de la Commune (lotissement Air & Bois) – Approbation du projet d'acte.**

Mme Aubecq s'abstient au vote sur ce dossier par rapport au projet de permis de lotir concerné par cette cession.

*Délibération*

**ENVIRONNEMENT**

**13. Eau/Contrat de rivière – Contrat de rivière Dyle et affluents – Programme d'actions 2008-2010 – Approbation.**

*Délibération*

**14. Gouvernement wallon – Protocole de collaboration entre la Commune et la Division de la Police de l'Environnement – Approbation.**

*Délibération*

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME**

**15. Demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée de 10 logements – Cession gratuite d'une bande de terrain à front de voirie.**

*Délibération*

**QUESTIONS - REPONSES**

Mme de Baets évoque une facture de réparation des cloches et de l'horloge de l'église de Gistoux transmise à la Commune par la fabrique d'église sans qu'il y ait eu de suite, ni paiement de la facture, ni réponse au président de la fabrique. M. Landrain répond qu'un subside demandé en son temps à cet effet a été payé à la fabrique. Il souligne que la fabrique a pris la liberté d'effectuer ces travaux sans en parler à la commune. Rien n'est donc inscrit à cet effet au budget communal 2008. De plus, la commune ne peut légalement honorer le paiement de cette facture, celle-ci ayant été libellée au nom de la fabrique d'église ; or, la commune ne peut légalement prendre en charge la facture d'autrui. Autre illégalité, la fabrique d'église s'est lancée dans cette commande sans avoir effectué d'appel d'offres, ne respectant pas la loi sur les marchés publics. Le Collège réfléchit dès lors à la solution la plus adéquate pour régler ce problème. M. Landrain déplore fortement la façon de procéder peu

courtoise de cette fabrique d'église. Il souligne que le budget 2007 de celle-ci prévoyait une demande de subside communal de 36.000 euros qui ont été versés. Si ce montant a été utilisé, la commune ne doit dès lors plus rien à la fabrique. Mme de Baets demande qu'une réponse soit apportée aux courriers du président de la fabrique. M. Landrain confirme qu'il y aura réponse.

## SEANCE A HUIS CLOS

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### **16. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 – 3<sup>ème</sup> et dernière partie (voir note de synthèse détaillée) – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **17. Comptage au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour les maternelles et pour les cours philosophiques – Désignations d'enseignantes – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **18. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **19. Remplacement d'un enseignant temporaire démissionnaire – Ratification.**

*Délibération*

#### **20. Mise en disponibilité pour maladie d'une enseignante – Décret du 5 juillet 2000.**

*Délibération*

### QUESTIONS - REPONSES

M. Lambert demande ce qu'il en est de sa demande de communication de l'organigramme du personnel communal. Il souhaite disposer d'un tableau reprenant l'ensemble du personnel communal et indiquant les équivalents temps plein. Le secrétaire indiquera au responsable du service du personnel de transmettre ce tableau.

M. Guilmot demande si la commune dispose d'influence auprès du TEC en ce qui concerne les horaires des bus. M. Decorte répond que la Commune a effectué des demandes à ce propos mais que le TEC a la liberté d'y répondre favorablement ou pas. M. Mertens ajoute que la commune a écrit courriers et e-mails à plusieurs reprises avant d'avoir une réaction du TEC. Le TEC aménage ses horaires au mieux en fonction des nombreuses demandes et possibilités mais également en regard des comptages de voyageurs potentiels.

Mme Aubecq demande comment sont envisagés les projets de création d'aménagements de sécurité par le Collège. M. Decorte répond que ces projets sont envisagés selon les demandes des habitants, des réalités des sites et des avis de la police et de différentes autorités telles que l'IBSR. Il signale que les panneaux d'indicateurs de vitesse seront prochainement placés à certains endroits de la commune. Les quatre radars préventifs à clapets étant réparés, le Collège a décidé de les placer sur la Chaussée de Huy (à hauteur de la ferme Grade et à hauteur du restaurant Vivaco), Rue du Brocsous et Chemin du Bonly. Le Collège a décidé

également d'installer le radar préventif électronique Rue de Corroy, entre le plateau ralentisseur situé en contrebas de la taverne La Tanière et les établissements de bus Pullman.

Mme de Villenfagne signale que l'éclairage public est en panne depuis les travaux réalisés Chemin de l'Herbe et cela du restaurant 32, Chemin de l'Herbe jusqu'au carrefour des Quatre Carrés.

**Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2008.**

Par 17 oui et deux abstentions, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 22heures 35 minutes.

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE